

Annexe 1 - Règlement relatif aux primes d'encouragement à l'ouverture d'un commerce

Liste des voiries situées hors liseré de noyau commercial tel que défini par le Plan régional d'affectation du sol (PRAS) et éligibles à la prime d'encouragement à l'ouverture d'un commerce :

- Chaussée de Forest n° 1 à 121 et n° 2 à 136
- Place Bethleem
- Rue du Fort